

## **BARÈME TTC HONORAIRES @XELITE**

### **Immobilier Traditionnel et Ancien**

A l'exclusion du neuf (VEFA), Commerces et Immobilier d'entreprise

*A la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat*

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>TAUX</b>
< 60 000 €	forfait à 4500 €
60 001 € à 100 000€	8 %
100 001 € à 120 000 €	7 %
120 001 € à 150 000 €	6 %
150 001 € à 250 000 €	5,50 %
250 001 € à 400 000 €	5 %
400 001 € à 2 000 000 €	4,50 %
> à 2 000 000 €	4 %

*Étant précisé que les commissions ci-dessus doivent être appliquées dans une majorité des transactions, il est possible d'y déroger, uniquement à la baisse, pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/01/2017)*

TRANSACTIONS Ancien Neuf Prestige commerce